BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS HUMAINS (CAGIDH)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°020 : RELATIF AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2026

Présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par les députés **Yaya SANOU** et **Mahamoudou SALOGO**, rapporteurs.

Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi 19 décembre de 12 heures 19 minutes à 18 heures 30 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026.

Auparavant, la CAGIDH, saisie pour avis, a désigné les députés Yaya SANOU et Mahamoudou SALOGO, comme rapporteurs, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

Les rapporteurs de la CAGIDH ont pris part :

- aux travaux préparatoires ;
- à l'audition du Gouvernement ;
- à l'adoption du rapport.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CAGIDH a porté sur les points ci-après :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CAGIDH.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Les rapporteurs ont présenté le compte-rendu en trois points :

- travaux préparatoires ;
- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I.1. Des travaux préparatoires

Les travaux préparatoires à l'examen du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026 ont consisté en :

- l'élaboration du questionnaire budgétaire ;
- la mise en place de sous-commissions chargées d'analyser les réponses des ministères et institutions aux questionnaires budgétaires ainsi que les prévisions budgétaires de ces ministères et institutions ;
- la tenue de séances d'appropriation du projet de budget ;
- l'audition des Ministres et des Présidents d'institutions sur leurs projets de budget.

L'administration du questionnaire budgétaire a permis à la COMFIB de collecter, non seulement des données et informations en lien avec la situation d'exécution des budgets de l'ensemble des établissements publics de l'Etat des années antérieures, les difficultés rencontrées et les prévisions sur une période triennale, mais aussi de recueillir également les situations de recouvrement des trois années antérieures et des prévisions triennales des régies de recettes. S'agissant des sous-commissions, trois ont été mises en place. Il s'agit de la :

- sous-commission n°1 dont les travaux étaient consacrés aux auditions des équipes techniques de onze (11) ministères et de six (06) institutions ;

- sous-commission n°2 dont les travaux étaient consacrés aux auditions des équipes techniques de dix (10) ministères et de sept (07) institutions ;

- sous-commission thématique dont les travaux étaient consacrés à l'audition des premiers responsables des régies de recettes, de la Direction générale de la coopération (DGCOOP) et du Secrétariat permanent du comité de politique fiscale (SP-CPF).

La séance d'appropriation s'est tenue à Ziniaré, du 04 au 14 novembre 2025. Cette appropriation a été un exercice nécessaire au regard de la technicité que revêt la loi de finances. En effet, pour assurer un examen approfondi du projet de loi de finances, il était important que les membres de la COMFIB ainsi que les députés représentant les commissions saisies pour avis maîtrisent préalablement l'ensemble des documents et annexes explicatives y relatifs.

Les auditions des Ministres et des Présidents d'institutions sur leurs projets de budget se sont déroulées, du 17 novembre au 06 décembre 2025.

I.2. De l'audition du Gouvernement

Monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Economie et des finances a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour des points suivants :

- le contexte d'élaboration du budget 2026-2028 ;
- les grandes orientations du budget 2026 ;
- les prévisions budgétaires 2026 ;
- la stratégie annuelle d'endettement public ;
- les nouvelles dispositions fiscales ;
- les comptes d'affectation spéciale ;
- les mesures d'accompagnement.

Compte tenu du fait que les différents points ont été intégralement développés dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond et dans le souci d'éviter les répétitions, le présent rapport ne présentera que les prévisions budgétaires 2026 et les nouvelles dispositions fiscales.

I.2.1. Les prévisions budgétaires 2026

Conformément à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les prévisions du budget 2026 découlent du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2026-2028 qui a fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire (DOB), le 30 juin 2025, au cours d'une séance de l'Assemblée législative de transition. Par conséquent, l'avant-projet de budget de l'Etat, exercice 2026 adopté en Conseil des ministres est le reflet de la tranche annuelle dudit DPBEP.

Le projet de budget de l'Etat, exercice 2026 se chiffre à 3 431,5 milliards de FCFA en recettes et à 3 918,3 milliards de FCFA en dépenses, dégageant ainsi un solde budgétaire global de - 486,8 milliards de FCFA, correspondant à -2,6% du PIB nominal.

Les recettes budgétaires totales de l'année 2026 enregistrent une hausse de 131,7 milliards de FCFA par rapport aux prévisions révisées de 2025, soit un taux de 3,99%. En 2027 et 2028, les recettes totales se situent respectivement à 3 732,5 milliards de FCFA et à 4 090,5 milliards de FCFA.

Les dépenses budgétaires, quant à elles, connaissent une hausse de 4,15% entre 2025 et 2026, correspondant à un montant de 156,0 milliards de FCFA en valeur absolue. En 2027 et 2028, elles se chiffreraient respectivement à 4 262,8 milliards de FCFA et à 4 666,7 milliards FCFA.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des grandes masses du budget 2026 en milliers de F CFA.

Tableau : Synthèse des grandes masses du budget 2026 (en milliers de F CFA)

Intitulé	Réalisations 2024	Prévisions LFR 2025	Prévisions 2026	Variation 2026/2025 (%)
Recettes totales	**3 030 649 651**	**3 299 793 951**	**3 431 526 595**	***4,0%***
Recettes propres	*2 851 054 830*	*3 111 994 090*	*3 216 529 294*	*3,4%*
Recettes extraordinaires	*179 594 821*	*187 799 861*	*214 997 301*	*14,5%*
Dépenses totales	**3 706 113 281**	**3 762 272 641**	**3 918 289 008**	***4,1%***
Dépenses ordinaires	*2 289 851 226*	*2 458 421 896*	*2 542 852 603*	*3,4%*
Dépenses en capital	*1 416 262 054*	*1 303 850 745*	*1 375 436 405*	*5,5%*
Soldes caractéristiques				
Epargne budgétaire	**561 203 604**	**653 572 194**	**673 676 691**	**3,1%**
Solde budgétaire global	**- 675 463 630**	**-462 478 690**	**-486 762 413**	**5,3%**

Source : DGB

I.2.2. Les nouvelles dispositions fiscales

La mobilisation optimale des ressources fiscales intérieures demeure, à ce jour, l'un des grands défis pour le Gouvernement au regard du contexte particulier marqué par la crise sécuritaire et humanitaire ainsi que la relance de l'activité économique.

A cette situation s'ajoutent d'une part, la baisse des appuis budgétaires dont le pays bénéficiait de la part de ses PTF extérieurs, et d'autre part, les difficultés de mobilisation des recettes fiscales dans les localités à forts défis sécuritaires.

Les manques à gagner occasionnés par cette baisse des appuis budgétaires doivent être comblés par un accroissement substantiel des recettes fiscales intérieures ; toute chose qui justifie la nécessité d'opérer des reformes du dispositif fiscal.

C'est dans cette optique que s'inscrivent les nouvelles mesures fiscales proposées qui visent entre autres :

- l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- l'amélioration du rendement de l'impôt ;
- des ajustements techniques de dispositions ;
- et des faveurs fiscales.

I.3. Débat général

Suite à l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés. Ces préoccupations ont porté entre autres sur :

- les raisons qui expliquent que les priorités et choix stratégiques du projet de budget, exercice 2026 soient définis en référence à la politique nationale de développement (PND) 2026-2030 alors que le processus est en cours d'élaboration ;
- l'état de mise en œuvre des recommandations formulées par l'Assemblée législative de transition au titre de l'exercice budgétaire 2025 à l'attention du Gouvernement notamment la poursuite du renforcement des capacités des organes de contrôle ;
- le point à la Représentation nationale des réalisations ou livrables prévus au plus tard le 31 décembre 2025 énoncés dans l'exposé des motifs du projet de loi de finances, exercice 2025 ;
- le niveau actuel du PIB de 16 348,5 milliards de FCFA considéré comme étant le reflet de la richesse réelle du pays ;
- la faible contribution du secteur primaire au PIB nominal malgré le fait qu'il emploie la majorité de la population et absorbe une bonne partie des investissements ;
- les principaux produits et services concernés par la baisse des prix et les mesures envisagées par le Gouvernement pour pallier un éventuel choc exogène ;

- la mise à disposition de la Représentation nationale d'un tableau des délais de paiement des dettes fournisseurs et les mesures prises pour une bonne maîtrise de ces délais ;

- les mesures prises par le Gouvernement pour assurer l'approvisionnement régulier des zones sous blocus en denrées alimentaires ;

- la question de l'exhaustivité de liste des PPP annoncée dans l'exposé des motifs et les perspectives en matière de PPP en 2026 ;

- les situations d'exécution du projet « Production des cartes consulaires sécurisées pour les ressortissants du Burkina Faso résidant en Côte d'Ivoire » et du projet de modernisation, de sécurisation des titres de transports et de ré-immatriculation des véhicules ;

- la répartition spatiale des principaux livrables pour l'année 2026 mentionnés dans l'exposé des motifs ;

- le point des superficies aménagées et réhabilitées par région à ce jour et la proportion de ces superficies déjà exploitées ou attribuées ainsi que les critères d'accès auxdites superficies ;

- le dispositif mis en place par le Gouvernement pour assurer le suivi-contrôle de l'exécution et la qualité des réalisations de Faso Meebo ;

- le point à la Représentation nationale de la gestion matérielle et financière de l'initiative présidentielle Faso-Meebo ;

- le plafonnement du déficit budgétaire à moins de 3% du PIB afin de permettre de relever certains défis majeurs en matière d'investissements pour assurer notamment le relèvement des populations ;

- la justification du faible niveau des crédits affectés à l'enjeu 6 au regard de l'importance du contrôle qui figure au niveau de cet enjeu ;

- les raisons de la baisse des budgets de l'ASCE-LC et de la Cour des comptes alors que ces structures sont au cœur de la promotion de la bonne gouvernance ;

- la prise en compte de l'incidence financière du nouveau découpage administratif (nouvelles régions et provinces) dans les prévisions du budget 2026 ;

- le plan d'action à court, moyen et long terme que la DGAIE compte mettre en place pour répertorier tout le patrimoine non financier de l'Etat ;

- la justification de la proposition d'augmentation du tarif de la taxe sur les armes ;

- les risques de favoriser le trafic illicite des armes et d'entraver la lutte contre le terrorisme par l'augmentation de la taxe sur les armes ;

- l'explication relative au contraste entre un taux officiel relativement faible et le ressenti populaire d'une charge fiscale élevée ;

- la situation des recettes et des dépenses du Fonds de soutien patriotique (FSP) à date ;

- le dispositif prévu pour garantir la qualité des machines à acquérir dans le cadre de la mise en œuvre de la facture électronique certifiée ;

- l'état des lieux des activités réalisées au titre du compte CAS n° 132 « Cadastre fiscal » et l'adéquation du montant prévisionnel de 75 millions et la prise en charge de la mise en œuvre des activités dudit CAS ;

- le risque d'une tension de trésorerie au sein des entreprises concernées par la réduction du délai de remboursement du crédit de TVA, de deux ans à six mois ;

- le point de l'utilisation et de la consommation des plafonds de prêts prévus à l'article 52 du projet de loi sur les trois dernières années ;

- le point des prêts avalisés par l'Etat par an sur les cinq dernières années ;

- la précision de la période du prochain audit de la dette publique ;

- l'appréciation de la qualité de la dette du Burkina Faso et les ressources y afférentes en vue de la réalisation d'investissements structurants ;

- les raisons qui expliquent la baisse des prévisions des dépenses de 2026 par rapport à celles de 2024 au titre du programme 050 « Solidarité nationale, gestion des catastrophes et crises humanitaires » alors que les besoins dans ce domaine s'intensifient ;

- les raisons de l'absence du volet humanitaire de manière expresse dans les principaux enjeux de la Politique nationale de développement (PND) 2026-2030 et dans les priorités et choix stratégiques du budget 2026 et la stratégie de gestion à moyen et long terme des PDI ;

- la situation du projet de modernisation et de sécurisation des titres de transport et ré-immatriculations des véhicules, notamment le risque de contentieux lié à la

suspension des activités de ce projet et le moment de la résolution définitive de cette situation ;

- l'état d'avancement de la réfection de « la maison du peuple » ;
- la situation actuelle et précise des créances de l'Etat à l'égard de SITARAIL, de l'Hôtel Silmandé et de la SOPAFER-B ;
- la situation des recettes d'immatriculation des motos depuis l'interdiction d'importation des motos de type « Aloba » ;
- la situation des ressources financières du Fonds du logement social (FOLOS) qui étaient logées dans la Banque de l'Habitat après sa transformation en IB Bank ;
- la régularisation de la situation des acquéreurs de parcelles auprès des promoteurs immobiliers notamment en ce qui concerne la délivrance des titres de jouissance ;
- l'évaluation à date du stock total des restes à recouvrer ainsi que les mesures prises par le Gouvernement pour son apurement ;
- le total des références cadastrales à numériser et le délai donné pour la numérisation totale ;
- l'effectivité de l'imposition à la TVA des ventes et prestations de services effectuées à travers les plateformes de commerce électronique et le montant recouvré au titre de cet impôt en 2025 ainsi que les raisons éventuelles de son ineffectivité ;
- les prévisions de recettes au titre de cette TVA en 2026 ainsi que les mesures prévues pour assurer son recouvrement optimal ;
- les principales activités de l'économie sur lesquelles la DGI compte pour réaliser ses performances en 2026 ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour régler le problème récurrent de réseau à la DGI afin de faciliter le paiement des impôts et taxes.
- l'effectivité de la présence de la DGD lors des colisages dans les sociétés minières.
- les poches d'exonération sur lesquelles le Gouvernement entend agir notamment au niveau de la DGD afin d'améliorer les recouvrements en 2026 ;

- les rapports entre le Bureau national des grands projets du Burkina (BN-GPB), la DGCOOP et la DGTCP dans la mobilisation des ressources ;

- le dispositif de suivi des associations et ONG au Burkina Faso et la possibilité pour le Gouvernement de faire le point des ressources mobilisées par ces associations et ONG de 2022 à 2025 et les prévisions de ces ressources en 2026 ;

- l'assurance du Gouvernement à la Représentation nationale sur les résultats escomptés des exonérations ou dépenses fiscales ;

- les mesures que le Gouvernement prévoit pour rationaliser les exonérations permanentes dans un contexte de rareté des ressources financières.

- le mécanisme mis en place pour réguler les exonérations qui ne respectent pas la loi ;

- les montants mobilisés et les réalisations du Bureau national des grands projets depuis sa mise en place ;

- l'explication de la situation relative au refinancement de la dette de notre pays ;

- l'incidence de la contribution de la taxe de 40 % sur l'importation des armes et l'augmentation des tarifs sur la taxe armes sur la réduction de leur prolifération ainsi que les mécanismes prévus pour éviter leur contournement ;

- l'impact de ces hausses pour les détenteurs légaux d'armes et l'évaluation du risque de basculement vers les achats clandestins ;

- les recettes attendues au titre de la nouvelle taxe de 40 % sur l'importation des armes et l'augmentation des tarifs sur la taxe armes ;

- la manière dont la taxe spécifique d'importation s'inscrit dans la stratégie globale de financement de la lutte contre l'insécurité ;

- la prise en compte des VDP dans l'exonération prévue pour les FDS au titre de la taxe sur la détention des armes ainsi que les garde-fous prévus pour empêcher les importateurs du privé de se déclarer faussement fournisseurs des forces de sécurité ;

- l'effet de la nouvelle mesure de retenue TVA de 40% sur la trésorerie des entreprises concernées et les dispositions envisagées afin d'éviter que ce nouveau taux de 40% n'asphyxie les entreprises, notamment dans les secteurs sensibles (BTP, services, mines) ;

- la capacité technique et humaine réelle des petites associations à produire des états financiers au regard des dispositions de l'article 25 du présent projet de loi ;

- la proportionnalité des obligations déclaratives (état des salaires, honoraires, fournisseurs, bailleurs, loyers…) par rapport à la taille et aux moyens des petites entités ;

- les mesures d'accompagnement (formation, guides, dématérialisation, assistance) prévues par le Gouvernement dans le renforcement des capacités de ces associations ;

- la situation à date de la dette sociale liée au reclassement des fonctionnaires et les modalités de son apurement à la Représentation nationale ;

- la proportion dans laquelle le Gouvernement envisage réduire la dette intérieure en 2026 pour faciliter la relance de l'économie nationale et de l'emploi ;

- la précision du Gouvernement sur le contenu des enjeux du moment porté par la Politique nationale de développement s'inscrivant comme étant les priorités du budget 2026 ;

- l'adéquation des besoins réels des populations par rapport aux initiatives gouvernementales telle la construction de stades dans les chefs-lieux de régions.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la CAGIDH fait par les députés rapporteurs, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la CAGIDH note d'une manière générale, un accroissement du budget de l'Etat d'année en année malgré le contexte difficile marqué par la crise sécuritaire. Aussi, la CAGIDH note avec satisfaction l'augmentation des prévisions budgétaires du ministère en charge de la Justice, de la Commission nationale des droits humains (CNDH) et du Conseil supérieur de la communication (CSC).

Toutefois, elle déplore :

- la baisse des prévisions budgétaires des Ministères en charge de l'Administration territoriale et de la Fonction publique qui pourrait affecter leurs dépenses d'investissements ;

- la baisse des prévisions budgétaires des structures de contrôle qui pourrait impacter leur mission de contrôle ;

- la non création d'une section pour le Conseil supérieur de la magistrature afin de lui conférer une véritable autonomie financière.

Enfin, la Commission estime que l'adoption du présent projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026 permettra de poursuivre :

- la modernisation des procédures au niveau des régies de recettes pour optimiser le rendement de l'impôt et favoriser la mise en œuvre des réformes visant à accroître de manière substantielle l'assiette fiscale ;

- les actions de maîtrise de l'évolution des charges pour créer plus d'espaces budgétaires pour la couverture des dépenses d'investissements.

Par conséquent, la CAGIDH émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 19 décembre 2025

La Présidente

Linda Gwladys OUEDRAOGO KANDOLO

Les rapporteurs

Yaya SANOU

Mahamoudou SALOGO

Séance d'adoption du rapport : 19/12/25

Liste des députés présents

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	**OUEDRAOGO/KANDOLO Linda Gwladys**	**Présidente**
2.	**BALBONE Boubacar**	**Vice-président**
3.	**SALOGO Mahamoudou**	**1er Secrétaire**
4.	**TAPSOBA Lin Désiré**	**2e Secrétaire**
5.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre
6.	DIALLO Ousmane	Membre
7.	GANSONRE Marc Bertin	Membre
8.	GUITI Lassina	Membre
9.	KINDA Mickaël	Membre
10.	LOMPO Dafidi David	Membre
11.	NANA Basile	Membre
12.	OUARE Samadou	Membre
13.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre
14.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
15.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
16.	SANOU Yaya	Membre
17.	SOULAMA Ousséni	Membre
18.	THIOMBIANO Yempabou Fayçal Harold	Membre
19.	ZOUNGRANA Daniel	Membre

Liste des députés absents

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	DIALLA Moumouni	Membre

Liste du personnel administratif

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Qualité
1.	KABRE Claver	Conseiller juridique
2.	BERE K. Aristide	Conseiller
3.	KOANDA Daouda	Conseiller
4.	DALA/ASSAN Letitia Thérèse	Administrateur des services législatifs
5.	POODA/ZINABA Danielle Berthe Wendyam	Administrateur des services législatifs
6.	OUEDRAOGO Nicodème	Juriste
7.	DOMBA Malassi Isaac	Administrateur civil
8.	BAPINA/SARE Inès Fabiola	Secrétaire de direction
9.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

Liste du personnel administratif absents excusés

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Qualité	Justification
1.	OUEDRAOGO N. Gérard	Conseiller	Congé